



PREFET DE VAUCLUSE - PREFET DE LA DRÔME

Direction départementale  
des Territoires

Service Eau et Milieux Naturels / PA  
Affaire suivie par :  
Françoise BEAUMONT- Martine ADAM  
Tél : 04 90 16 21 25 – 04 90 16 21 42  
Télécopie : 04 90 27 05 88  
Courriel : [francoise.beaumont@vaucluse.gouv.fr](mailto:francoise.beaumont@vaucluse.gouv.fr)  
[martine.adam@vaucluse.gouv.fr](mailto:martine.adam@vaucluse.gouv.fr)

**ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL N° 2013030-0007**

**portant création de la composition de la Commission Locale de l'Eau  
chargée de la mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur  
le Bassin Versant du Lez**

**LE PREFET DE VAUCLUSE**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**LE PREFET DE LA DRÔME**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-7 relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles R212-26 à R212-48 ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2012069-0004 du 15 février 2012 et du 9 mars 2012 signé par Monsieur le préfet de Vaucluse et par Monsieur le préfet de la Drôme fixant le périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Lez ;

**CONSIDERANT** les désignations des représentants des différents collègues ;

**SUR** proposition de Madame la secrétaire générale de Vaucluse et Madame la secrétaire générale de la Drôme,

## ARRÊTENT

### Article 1<sup>er</sup> :

La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Lez est fixée comme suit :

#### **1.1 Collège des collectivités territoriales : 23 membres**

<b>Organismes</b>	<b>titulaires</b>
Conseil Régional PACA	M. Alain GABERT
Conseil Régional Rhône-Alpes	Mme Michel EYBALIN
Conseil Général 84	M. Jean-Pierre LAMBERTIN
Conseil Général 26	M. Luc CHAMBONNET
SIAERH	M. Paul EYMARD
SIER Région Rhône-Aygués-Ouvèze	M. Joseph GIUNTA
SIVOM	M. Jean-Louis GAUDIBERT
SMBLV	M. Patrick BERNARD
SMABL	Mme Céline LACOMBES
SIE Baume de Transit-Solerieux	M. Aimé RAMBAUD
Syndicat Mixte Baronnie Provençales	M. Laurent HARO
CC Enclave des Papes	M. Jean-Pierre BIZARD
CC Rhône-Lez-Provence	M. Paul EYMARD
CC du Pays de Dieulefit	M. Daniel BRUN
CC du Pays du Val d'Aygués	M. Michel TACHE
Association Maires Vaucluse	M. Paul EYMARD pour la commune de Bollène M. Patrick ADRIEN pour la commune de Valréas M. Jean-Pierre BIZARD pour les communes de Grillon, Richerenches et Visan M. Christian PEYRON pour les communes de Mondragon, Mornas et Lagarde-Paréol

Organismes	titulaires
Association Maires Drôme	M. Serge CORNUD pour la commune de Vinsobres M. Max FESCHET pour la commune de Bouchet M. Jean-François SIAUD pour la commune de Taulignan M. Alain COURBIS pour la commune de Montjoux

### 1.2. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 12 membres

M. le préfet coordonnateur de bassin ou son représentant,  
M. le directeur départemental des territoires de la Drôme ou son représentant,  
M. le directeur départemental des territoires de Vaucluse ou son représentant,  
M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes ou son représentant,  
M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA ou son représentant,  
M. le directeur départemental de la protection de la population de la Drôme ou son représentant,  
Mme la directrice départementale de la protection de la population de Vaucluse ou son représentant,  
Mme la déléguée territoriale de la Drôme de l'Agence régionale de santé ou son représentant,  
Mme la déléguée territoriale de Vaucluse de l'Agence régionale de santé ou son représentant,  
M. le directeur de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques de la région Rhône-Alpes ou son représentant,  
M. le directeur de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques de la région Provence-Côte d'Azur-Corse,  
M. le directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant.

### 1.3. Collège des usagers, associations et riverains : 12 représentants

Organismes	Titulaires
Chambre d'agriculture 84	M. Bernard MURE
Chambre d'agriculture 26	Mme Sandrine ROUSSIN
CCI de Vaucluse	M. Jean-Paul LIEUTAUD
Comité départemental de tourisme de la Drôme	M. Bruno DOMENACH
FDPPAM (fédération pêche Drôme)	M. Denis RIVIERE
FVPPMA (fédération pêche Vaucluse)	M. Jean-Baptiste MAAMERI
FRAPNA Drôme (protection nature)	M. Lionel JACOB
FNE Vaucluse (France Nature environnement)	M. Didier SAINTOMER

Association pour la défense des Riverains du Lez	M. André MANITE
SYGRED	M. LUNEAU
Compagnie Nationale du Rhône	M. Ahmed KHALADI
ASA du canal St Julien	M. Alain GUILLAUME

**Article 2 :**

Un extrait du présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de Vaucluse et de la Drôme, sera inséré dans deux journaux régionaux ou locaux par la préfecture de Vaucluse et mis en ligne sur un site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement.

**Article 3 :**

Madame la secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse, Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Drôme, Mesdames et Messieurs les directeurs des services de l'Etat de la Drôme et de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Avignon, le 30 JAN. 2013,

Valence, le 16 JAN. 2013

LE PREFET de VAUCLUSE,

Yannick BLANC

Le préfet,

Pierre-André DURAND